

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 5

Artikel: Lausanne, le 29 janvier 1887
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Lausanne, le 29 janvier 1887.

Tout en reconnaissant le but excellent que poursuivent les sociétés protectrices des animaux, un écrivain fait ces spirituelles réflexions sur le zèle exagéré de quelques-uns de leurs membres : « En se livrant ainsi cœur et âme aux animaux, dit-il, on court la chance d'oublier parfois ses semblables. Avant de créer un hôpital pour les chats, par exemple, il serait utile d'examiner s'il n'y a rien de plus pressant à faire pour l'humanité souffrante.

» Je me rappelle une caricature de Cham représentant un homme, sur le nez duquel venait de s'abattre une grosse abeille qui le piquait affreusement et que cependant il n'osait chasser. *Triste position d'un membre de la Société protectrice des animaux*, disait la légende. En effet, l'abeille, qui produit d'excellent miel, procure aussi de douloureuses inflammations aux parties charnues dans lesquelles elle pénètre. Il n'est pas jusqu'à la punaise, ce phylloxéra des bois de lit, qui ne puisse, à un moment donné, rendre quelques services. D'abord, pour ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir une montre, même en aluminium, c'est un réveille-matin économique, le réveille-matin du pauvre.

» Un voyageur a raconté qu'étant en Espagne couché dans une auberge, il aurait infailliblement été assassiné par un brigand qui s'était introduit, par la fenêtre, dans sa chambre à coucher, si, au moment où le poignard était levé sur lui, il n'avait été subitement tiré de son sommeil par la morsure d'une punaise à qui il doit ainsi d'avoir échappé à la mort et qu'il conserve, depuis cette aventure, dans une magnifique tabatière Louis XV. Trois fois par jour il la pose délicatement sur le gras de son bras pour qu'elle y prenne sa nourriture.

» Eh bien ! ce voyageur reconnaissant est affilié à la Société protectrice des animaux dans l'unique but d'arracher à la mort qui les menace continuellement ces insectes qui unissent à une rare platitude une odeur particulièrement désagréable. Egaré par un sentiment de gratitude malheureusement trop rare chez l'espèce humaine, il veut absolument organiser une compagnie financière au capital de trente-cinq millions pour le rachat des punaises, et il parle de traduire en police correctionnelle, en vertu de la loi Gramont, l'inventeur de l'insecticide Burnichon.

» Les différents traitements à appliquer aux êtres dont se compose le règne animal soulèvent donc des

questions extrêmement complexes et de nature à provoquer pendant longtemps encore, au sein de la Société protectrice, les querelles les plus passionnées, comme celles qui y ont éclaté l'autre jour et qui ont failli nous donner le navrant spectacle d'hommes s'égorgeant entre eux à force de vouloir protéger les animaux. »

Morges, le 25 janvier 1887.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié dans votre numéro du 15 courant, une correspondance de Genève, très intéressante, il est vrai, mais qui a la cruauté d'allécher, sans la satisfaire, la curiosité des habitants de notre petite ville.

D'après votre correspondant, on s'amuserait beaucoup à Genève d'une histoire qui a pour sujet : *Le préfet de Morges*. N'est-il pas bien naturel qu'au nom de mes amis et combourgeois, je vienne, par l'organe de votre feuille, à laquelle je suis abonné depuis plus de 20 ans, vous prier de demander à votre correspondant de bien vouloir vous communiquer cette boutade. Il aurait, certes, bien mauvaise grâce en refusant d'accéder à ce désir, très légitime ce me semble.

Les *Amis de Morges* comptent donc lire cette amusante production dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de ma considération distinguée.

H. B.

Un singulier client.

Un étranger dont on a dû souvent remarquer l'originalité et les manières étranges, entre l'autre jour dans un de ces magasins assortis en nouveautés vieilles comme le monde.

— Que désire monsieur ?

— Je voudrais un cercueil, dit-il.

— Monsieur n'en désire qu'un seul ?

— C'est suffisant pour le moment.

— De quelle grandeur monsieur le désire-t-il ?

— De la mienne.

— Ah ! c'est pour une personne de la taille de monsieur ?

— C'est pour moi-même, madame.

— Comment ! monsieur voudrait avoir un cercueil pour lui-même, et il n'attend pas...

— Non, madame, et je vous prie de bien vouloir me faire prendre mesure,